

Autorisation de licenciement de Gaël Quirante

La Ministre attaque le syndicalisme de lutte

Dans une décision du 20 mars, la ministre du Travail a rendu une décision autorisant le licenciement de Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD POSTE 92. Cette décision attaque clairement le syndicalisme de lutte que représente notre organisation syndicale et notamment Gaël Quirante dans le 92.

Cette décision est avant tout politique. En effet, alors que l'Inspection du Travail l'avait refusé le licenciement, que le rapport d'enquête concluait à des faits de discrimination syndicale, la ministre du Travail va jusqu'à justifier, entre autres, son licenciement pour des faits d'exercice de droit syndical.

Au moment où la bataille du service public ferroviaire s'engage, que les facteurs/trices de tout le territoire sont appelés, le 3 avril, à rejoindre ceux et celles de l'Ille-et-Vilaine et de la Gironde en grève depuis des semaines, la ministre donne donc un message clair : une déclaration de guerre sociale à tous les militant-es combatifs.

Nous appelons d'ores et déjà à se rassembler lundi 26 mars à 10 heures devant la direction du Courrier du 92 à Nanterre, puis à 19 heures devant le ministère du Travail. Nous appelons les militant-es à se rassembler partout en France pour les libertés syndicales et pour exprimer leur refus de voir Gaël Quirante se faire licencier.

C'est maintenant La Poste qui devra se prononcer sur le licenciement de Gaël Quirante. Pour SUD, une seule réponse : Gaël ne doit pas se faire licencier.

C'est le message qui sera donné au DRH lors d'une rencontre le 29 mars

Paris, le 24 mars 2018